



ÉCOLE DE CONDUITE A2E
16 AVENUE ALAIN LE LAY, 29900 CONCARNEAU
Agrément E2102900030 | Tel:09 83 62 77 46 | Tel:07 63 60 29 29
www.ecoledeconduitea2e.com | a2econcarneau@gmail.com

FORMATION POST PERMIS

Gagnez jusqu'à 1 an sur votre période probatoire!

PROGRAMME DE FORMATION POST PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

Formations post-permis dispensée **entre le 6ème et 12ème mois** qui suivent l'obtention du permis (**ni avant ni après**)

L'OBJECTIF DE LA FORMATION POST-PERMIS

L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'expérience, en pointant le phénomène de sur-confiance. Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, **verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de point.**

Les thèmes abordés principalement:

- ✓ Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs,...)
- ✓ Responsabiliser davantage les jeunes conducteurs et éviter qu'ils ne reproduisent de mauvais comportements au volant.
- ✓ Comprendre, agir, anticiper les risques de la route
- ✓ Sensibiliser les conducteurs à la conduite économique et respectueuse de l'environnement
- ✓ Réactualiser ses connaissances du code de la route pour appréhender les nouvelles règles du code de la route
- ✓ Proposer une aide à l'approche des nouvelles technologie et attitudes de conduite

PUBLIC CONCERNÉ

Les conducteurs ayant obtenu leur permis B (en conduite traditionnelle, accompagnée ou supervisée) pourront suivre cette formation au sein de l'école de conduite A2E à compter du 10 octobre 2022.



ÉCOLE DE CONDUITE A2E
16 AVENUE ALAIN LE LAY, 29900 CONCARNEAU
Agrément E2102900030 | Tel:09 83 62 77 46 | Tel:07 63 60 29 29
www.ecoledeconduitea2e.com | a2econcarneau@gmail.com

DURÉE DE LA FORMATION

La formation collective est d'une durée de 7 heures sur une journée. Elle comprend un module général, qui précise les enjeux de celle-ci, ainsi qu'un ou plusieurs autres modules spécifiques afin que les jeunes conducteurs, ayant peu d'expérience de conduite, puissent avoir une meilleure perception des risques et dangers liés à la conduite un véhicule.

ANIMATION DE LA FORMATION

Un(e) enseignant(e) de la conduite anime la formation. Le contenu de la formation est élaboré selon le programme national.

Cette formation est dispensée par un enseignant(e) habilité(e) et se déroule sur 2 demies journées consécutives soit 7 heures.

Cette formation est collective (de 6 à 12 participants).

Suite à cette formation, la durée du permis probatoire est réduite de 6 mois ou de 1 an, elle passe alors:

- pour les permis obtenus suite à une **formation traditionnelle ou en conduite supervisée (CS) : de 3 ans à 2 ans**
- pour les permis obtenus suite à une **formation en conduite accompagnée (AAC) : de 2 ans à 1 an et demi**

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est établie et délivrée par l'école de conduite.

